

Les dépenses fiscales

Les difficultés de définir la norme

Les dépenses fiscales s'analysent comme « des dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'Etat une perte de recettes et donc, pour les contribuables, un allègement de leur charge fiscale par rapport à ce qui serait résulté de l'application de la norme, c'est à dire des principes généraux du droit fiscal français. Toute mesure impliquant une perte de recettes pour le budget de l'Etat n'est donc pas une dépense fiscale ; qualifier une mesure de « dépense fiscale » suppose de se référer à une législation de base à laquelle elle dérogerait.

Mais cette norme n'est pas définie de façon intangible. Elle résulte d'une observation des faits et d'une interprétation a posteriori des intentions du législateur. En outre, elle est susceptible d'évoluer en fonction de la législation nationale ou communautaire.

Plusieurs critères ont toutefois été progressivement dégagés pour tenter de définir la dépense fiscale, notamment :

- l'ancienneté de la mesure : des dispositions ont pu apparaître dérogatoires au moment de leur adoption mais finissent par s'incorporer à l'ordre juridique et devenir la norme ;
- le caractère général de la mesure : une disposition applicable à la grande majorité des contribuables peut être considérée comme la norme (par exemple, l'abattement de 20 % sur les traitements et salaires). A l'inverse, l'avantage accordé à une catégorie particulière de contribuables ou d'opérations constitue une dépense fiscale.

Les dépenses fiscales et les « remboursements et dégrèvements »

La notion de dépense fiscale doit être distinguée de celles de « remboursements et dégrèvements ». Alors que la première renvoie à un écart de la norme fiscale, les secondes portent sur des modalités de recouvrement de l'impôt.

A titre d'exemple, la dépense fiscale « Prime pour l'emploi », qui constitue un crédit d'impôt, se traduit pour une part par une minoration des recettes d'IR au regard de l'impôt qui aurait résulté de l'application de la norme. Cette minoration n'est pas retracée par la comptabilité budgétaire. La prime pour l'emploi donne d'autre part lieu, pour la part de crédit d'impôt excédant l'impôt effectivement dû, à un remboursement en numéraire au profit de contribuables. Seul ce remboursement, à l'instar de l'ensemble des remboursements et dégrèvements sur impôts d'Etat, constitue une « dépense en atténuation de recette » imputée sur les recettes fiscales brutes de l'Etat. Le coût de la dépense fiscale constitue la somme de ces deux composantes.

Dépenses fiscales par nature d'impôt

A) Impôt sur le revenu

- **Déduction des cotisations versées au titre de l'épargne retraite individuelle et facultative (PERP)**

Chiffrage : simulation 450 M€

Nombre de bénéficiaires : 1,06 Millions (ménages)

Données individuelles

- **Abattement en faveur des personnes âgées ou invalides de condition modeste**

Chiffrage : simulation 250 M€

Nombre de bénéficiaires : 6,1 Millions (ménages)

Données individuelles

- **Demi-part supplémentaire pour les contribuables vivant effectivement seuls ayant eu un ou plusieurs enfants à charge (avantage plafonné)**

Chiffrage : simulation 1560 M€

Nombre de bénéficiaires : 4,3 Millions (ménages)

Données individuelles

- **Demi-part supplémentaire pour les contribuables invalides**

Chiffrage : simulation 350 M€

Nombres de bénéficiaires : 1,38 Millions (ménages)

Données individuelles

- **Demi-part supplémentaire, ou quart de part supplémentaire en cas de résidence alternée des enfants à charge, accordée aux parents isolés**

Chiffrage : simulation 370 M€

Nombre de bénéficiaires : 1,5 Millions (ménages)

Données individuelles

- **Réduction d'impôt au titre des dons**

Chiffrage : simulation 800 M€

Nombre de bénéficiaires : 6,7 Millions (ménages)

Données individuelles

- **Crédit d'impôt pour frais de garde des enfants âgés de moins de 6 ans**

Chiffrage : simulation 660 M€

Nombre de bénéficiaires : 1,34 Millions (ménages)

Données individuelles

- **Réduction d'impôt au titre de l'emploi, par les particuliers, d'un salarié à domicile**
Chiffrage : simulation 2000 M€
Nombre de bénéficiaires : 2,65 Millions (ménages)

Données individuelles

- **Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable**
Chiffrage : simulation 1000 M€
Nombre de bénéficiaires : 890 000 (Ménages)

Données individuelles

- **Prime pour l'emploi en faveur des contribuables modestes déclarant des revenus d'activité**
Chiffrage : simulation 3700 M€
Nombre de bénéficiaires : 9,1 Millions (ménages)

Données individuelles

- **Crédit d'impôt sur certains revenus distribués de sociétés françaises ou étrangères**
Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI 500 M€
Nombre de bénéficiaires : 6 Millions (Ménages)

Données individuelles

- **Exonération des sommes versées au titre de la participation, de l'intéressement et de l'abondement aux plans d'épargne salariale**
Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 900 M€
Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

Aucune donnée

- **Exonération des majorations de retraite ou pension des personnes ayant eu ou élevé au moins trois enfants**
Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 550 M€
Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

Aucune donnée

- **Exonération des indemnités et prestations servies aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles**
Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 500 M€
Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

Aucune donnée

- **Exonération des prestations familiales, de l'allocation aux adultes handicapés ou des pensions d'orphelin, de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et de la prestation d'accueil du jeune enfant**
Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 1800 M€
Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

Aucune donnée, voir CNAF

- **Abattement de 10 % sur le montant des pensions (y compris les pensions alimentaires) et des retraites**

Chiffrage : simulation 2360 M€

Nombre de bénéficiaires : 12,3 Millions (ménages)

Données individuelles

- **Déduction des dépenses de grosses réparations et d'amélioration**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 1000 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

Pas de régionalisation

- **Déduction dégressive sur les revenus des logements loués à usage d'habitation principale pour les investissements réalisés à compter du 3 avril 2003 : dispositif ROBIEN**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 400 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

Pas de régionalisation

Revenus de capitaux mobiliers

- **Exonération des intérêts et primes versés dans le cadre de l'épargne logement**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 900 M€

Nombre de bénéficiaires : nd

Aucune donnée

- **Exonération ou imposition réduite des produits attachés aux bons ou contrats de capitalisation et d'assurance-vie**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 2600 M€

Nombre de bénéficiaires : nd

Aucune donnée

- **Exonération des produits des plans d'épargne populaire**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 400 M€

Nombre de bénéficiaires : nd

Aucune donnée

- **Prélèvement libératoire sur les produits de placements à revenu fixe**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI 500 M€

L'évaluation correspond à la différence entre l'impôt sur le revenu dû sur les intérêts en n-1 et le prélèvement libératoire perçu en n-1

Nombre de bénéficiaires : nd

Pas de régionalisation

- **Exonération des gains réalisés lors des cessions à titre onéreux de titres acquis dans le cadre des dispositifs d'épargne salariale (participation aux résultats de l'entreprise, plan d'épargne entreprise)**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 500 M€

Nombre de bénéficiaires : nd

Aucune donnée

- **Exonération des gains de cessions de valeurs mobilières réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne en actions**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI 1000 M€

Nombre de bénéficiaires : nd

Aucune donnée

Dispositions communes aux bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux

- **déduction du revenu imposable des cotisations de retraite ou de prévoyance complémentaire versées à titre facultatif pour les non-salariés et leurs conjoints collaborateurs**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 500 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (entreprises)

Pas de régionalisation

- **Exonération totale ou partielle des plus-values réalisées par les entreprises dont les recettes n'excèdent pas 350 000 euros s'il s'agit d'entreprises d'achat-revente, de restauration et fourniture de logement, ou d'entreprises agricoles, et 126 000 euros s'il s'agit d'autres entreprises ou de titulaires de bénéfices non commerciaux**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données DGI 500 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (entreprises)

Pas de régionalisation

- **Taxation réduite des plus-values professionnelles à long terme et de certains produits de la propriété industrielle**

Chiffrage : simulation 500 M€

Nombre de bénéficiaires : 28 000 (Ménages)

Données individuelles

B) Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés

- **crédit d'impôt en faveur de la recherche**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 900 M€

Nombre de bénéficiaires : 6500 (entreprises)

Données individuelles

- **Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 450 M€

Nombre de bénéficiaires : 50 000 (entreprises)

Données individuelles

- **Crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 770 M€

Nombre de bénéficiaires : 400 (entreprises)

Pas de régionalisation

- **Déduction du bénéfice des sommes versées en application d'un plan d'épargne d'entreprise**

Chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 460 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (entreprises)

Aucune donnée

C) Impôt sur les sociétés

- **Taxation réduite des plus-values à long terme provenant des cessions de titres de participation et de certaines parts de FCPR et de SCR, et des produits de concession de brevet. Taxation à 0% sous réserve d'une quote-part de 5% des plus-values provenant de la cession de certains titres de participation réalisée dans le cadre d'une admission aux négociations sur certains marchés d'instruments financiers**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données DGI 2300 M€

Nombre de bénéficiaires : 4 500 (entreprises)

Pas de régionalisation

D) Droits d'enregistrement et de timbre

- **Réduction de droits pour les donations**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données DGI 350 M€

Nombre de bénéficiaires : 163 000 (ménages)

Pas de régionalisation

- **Exonération en faveur de certains contrats d'assurance maladie complémentaire**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 1500 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (Entreprises, ménages)

Aucune donnée

E) Taxe sur la valeur ajoutée

- **Exonération des services rendus aux personnes physiques par les associations agréées en application de l'article L. 129-1 du code du travail**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 400 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

Aucune donnée

- **Taux de 5,5 % pour les ventes portant sur certains appareillages, ascenseurs et équipements spéciaux pour les handicapés**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 320 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

Aucune donnée

- **Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données DGI 780 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

A voir. A priori, pas de régionalisation

- **Taux de 5,5 % pour les livraisons à soi-même d'opérations de construction de logements sociaux à usage locatif ou destiné à la location-accession ; pour les livraisons à soi-même de travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien de logements sociaux à usage locatif ; pour la vente de logements sociaux neufs à usage locatif ou destinés à la location-accession, les apports des immeubles sociaux neufs aux sociétés civiles immobilières d'accession progressive à la propriété**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 840 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

Aucune donnée

- **Taux de 5,5 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des logements achevés depuis plus de deux ans**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI 5000 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (entreprises, ménages)

Données individuelles

F) Impôts locaux

Taxe d'habitation

- **exonération en faveur des personnes âgées, handicapées ou de condition modeste**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données DGI 1235 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

A voir. Régionalisation ok a priori

- **Dégrèvement d'office en faveur des bénéficiaires du RMI**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données DGI 345 M€

Nombre de bénéficiaires : nd (ménages)

Données individuelles

Taxe professionnelle

- **dégrèvement pour investissements nouveaux**

Chiffrage : reconstitution de base taxable à partir de données DGI 1480 M€

Nombre de bénéficiaires : 4170 (entreprises)

Données individuelles